



FÉVRIER 2014

Saint-Grégoire le mensuel

Dossier : **Les élections, mode d'emploi**

Saint-Grégoire



Saint-Grégoire le mensuel
Mensuel édité par la Ville de Saint-Grégoire
Tirage : 4700 exemplaires
Dépôt légal : 1er semestre 1996, n°1224-5890.
Directeur de la publication : Pierre Breteau
Rédaction : Service communication
Photographies : Service communication, associations
Conception graphique : Agence Galet Jade
Mise en page : Sté RECTO VERSO
Impression : Imprimerie des Hauts de Vilaine

Retour sur les vœux du Maire *en images*

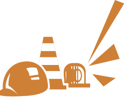


Vendredi 10 janvier, aux alentours de 18h30, le Centre d'Animation de la Forge a montré salle comble. Des centaines de personnes ont répondu présent à la traditionnelle cérémonie des vœux.

En raison de la période préélectorale, le Maire n'a pu décliner le bilan de l'année écoulée, ni faire l'exposé des événements marquants ou rappeler les réalisations de 2013, et encore moins présenter les projets à venir.

Pierre Breteau a donc orienté son discours sur le cœur de la ville, ses habitants sans oublier les non-résidents qui contribuent à la vie de Saint-Grégoire : les aides soignants, les enseignants, les bénévoles associatifs, les chefs d'entreprises, commerçants et artisans, le personnel communal et les membres du Conseil Municipal.





L'avenue de la Libération
poursuit sa transformation

Les travaux de requalification de l'avenue de la Libération, débutés en octobre, continuent leur chemin. Depuis quelques jours, les travaux de réseaux sont terminés. Réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées, d'eau potable ou encore réseaux électriques sont désormais remis à neuf. Dans les jours à venir vont démarrer les travaux de voirie, et la dépose des lignes électriques et téléphoniques.

Rappelons-le, l'objectif de ce réaménagement est de donner un traitement urbain à cette ancienne route nationale et départementale tout en améliorant la sécurité des usagers. L'ensemble de la voie sera donc aménagé depuis le passage à niveau jusqu'au carrefour de la rue du Général Wood (stèle commémorative).

Les travaux de voirie débuteront à proximité du passage à niveau et remonteront l'avenue progressivement en commençant par la pose de nouvelles bordures et par la mise en œuvre des enrobés. Les entreprises réaliseront ensuite les deux placettes surélevées, revêtues de pavés granit, devant les rues des Frégates et de la Quatrième Division Blindée Américaine. Vous verrez se dessiner sur la voie les nouveaux stationnements et cheminements de déplacements doux, destinés aux piétons et cyclistes.





Le patrimoine communal remis à neuf

La Ferme du Bas de la Lande a été rénovée il y a plusieurs années, cependant l'ancienne grange est restée dans son état.
Afin de préserver ce patrimoine communal et de le maintenir en bon état, le service bâtiment a entièrement rénové cet espace.



Le bâtiment en terre a été recouvert d'un revêtement à la chaux afin de l'habiller. A l'intérieur, les sols, l'électricité, les murs ont été changés. Le service a également traité l'acoustique et l'isothermie de la Grange. A l'extérieur, un escalier permet désormais d'accéder à l'étage sans passer par l'intérieur. Aujourd'hui, le service entame les dernières finitions.

Le recensement

Jusqu'au 16 février 2014, votre agent recenseur recruté par la Mairie de Saint-Grégoire se présente chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remet les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident. Il peut vous aider à les remplir si vous le souhaitez.



Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à la Mairie ou à la direction régionale de l'Insee. Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Je composte mes déchets !

Broyer et composter, c'est non seulement alléger le poids de nos poubelles, mais aussi réaliser de belles économies ! Le broyat et le compost remplacent avantageusement et à moindre coût le terreau et les engrais...



Photo non contractuelle

Chaque habitant produit environ 40 kg de déchets organiques par an, valorisables par compostage. Pour éviter la collecte et l'incinération de ces déchets Rennes Métropole vous propose d'acquérir un composteur au prix préférentiel de 20 euros. Plastique ou bois à vous de choisir votre modèle. Après quelques mois, en respectant quelques règles de compostage, vous obtiendrez un compost utilisable pour votre jardin ou vos plantes d'intérieur. Plus besoin d'acheter de l'engrais !

Que mettre dans le composteur ?

Vous pouvez composter : les épluchures de fruits et de légumes, les fruits et légumes gâtés, le marc de café et sachets de thé, les coquilles d'œuf écrasées, des serviettes en papier et petits cartons, les déchets verts (tonte, petits branchages, feuilles mortes, ...).

Vous pouvez aussi composter les restes de repas, la viande et le poisson en étant vigilant. Attention : ce type de déchets n'est pas accepté dans le cas du compostage collectif !

Vente de composteur

Chaque 1er mercredi du mois à la base technique de Rennes Métropole, située au 23 rue de la Marebaudière, à Montgermont de 13 h 30 à 18 h.

Carte d'identité : *la durée de validité passe de 10 à 15 ans*

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité nationale concerne les cas suivants :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Attention : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.



Police Municipale : *les horaires*

A pied, à vélo, en voiture ou encore en scooter la Police Municipale est présente sur le territoire communal pour veiller à la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique.

Présente dans l'ensemble des quartiers, elle base son action sur la visibilité et sur la proximité de la population. Ecouter, renseigner, orienter, prévenir les actes délinquants et faire respecter la réglementation pour que chacun « vive mieux sa ville », telles sont les missions des policiers municipaux.

L'équipe est présente de 7h30 à 19h45, avec une plage horaire continue de 11h45 à 19h45. Les horaires d'accueil au poste de police : du lundi au mardi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h, sauf le lundi et mercredi après-midi.

Quartiers Melliers/Bretèche : *macarons de stationnements*

Les habitants du quartier des Melliers et de la Bretèche sont invités à venir chercher les macarons de stationnement 2014 au poste de Police Municipale.

La consommation d'alcool *dans les lieux publics*

La consommation d'alcool est souvent à l'origine des désordres et dégradations sur la voie publique. La Mairie a donc pris, il y a quelques années, un arrêté municipal interdisant la consommation de boissons alcoolisées dans les lieux publics.

Il est donc interdit de consommer de l'alcool de jour comme de nuit, aux abords des établissements scolaires publics et privés, des centres de loisirs, des installations sportives et bâtiments associatifs communaux, de la Médiathèque, du parking de la Forge, des parcs et aires de jeux.

Les lieux de manifestations locales ou débits de boissons temporaires autorisés par le Maire ne sont pas concernés par cet arrêté.

Le maire à votre écoute

Écrivez au maire

Expéditeur

NOM : ....

ADRESSE : ....

TÉLÉPHONE : ....

Elections : mode d'emploi



ELECTIONS MUNICIPALES 2014





Hôtel de Ville de Saint-Grégoire
M. le Maire
BP 96 232
35 762 Saint-Grégoire Cédex

Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous élirez vos 29 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le Conseil Municipal.

Vous élirez pour la première fois des conseillers communautaires. Ils représenteront notre ville au sein de Rennes Métropole. Au moment du vote, vous aurez, comme auparavant, un seul et unique bulletin de vote, mais y figureront deux listes de candidats : les candidats à l'élection municipale et les candidats à l'élection des conseillers communautaires. En pratique, vous ne voterez qu'une seule fois pour ces deux listes indissociables, sur le même bulletin.

Les conseillers municipaux et les conseillers communautaires seront élus au scrutin à la représentation proportionnelle. Vous voterez en faveur d'une liste que vous ne pourrez pas modifier. Une rature ou la moindre mention manuscrite sur votre bulletin de vote annuleront purement et simplement votre vote.

Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes de nationalité française, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune. Vous devez jouir de vos droits électoraux et avoir une attache avec Saint-Grégoire. Chaque grégorien doit se munir de sa carte d'électeur, envoyée au domicile de tous les habitants inscrits sur les listes électorales, et d'une pièce d'identité avec photo. Une attestation vous sera remise sur place en cas d'oubli de la carte d'électeur. Si toutefois début Mars vous ne l'avez toujours pas reçue, n'hésitez pas à contacter Nathalie Pautonnier au service Etat-civil et élection de la Mairie.

Comment faire si je souhaite être candidat en 2014 ?

Les candidats au mandat de conseiller municipal ont l'obligation de se présenter au sein d'une liste comprenant autant de candidats que de conseillers municipaux à élire et alternant un candidat de chaque sexe. Une liste de conseillers communautaires dont les candidats sont issus de la liste municipale doit également être présentée. Un mémento à l'usage des candidats est disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur (http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat). Il leur indique les démarches à suivre et notamment pour la déclaration de candidature qui est obligatoire. Les candidatures doivent être déposées au plus tard le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures à la préfecture ou la sous-préfecture.

A savoir

S'il n'y a que deux listes à se présenter, il n'y aura qu'un seul tour aux élections municipales

Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?



Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. Vous devez le faire au moins un mois avant les élections avec une pièce d'identité, le prénom, le nom (nom de jeune fille, si nécessaire) de la personne recevant la procuration, sa date de naissance ainsi que son adresse complète.

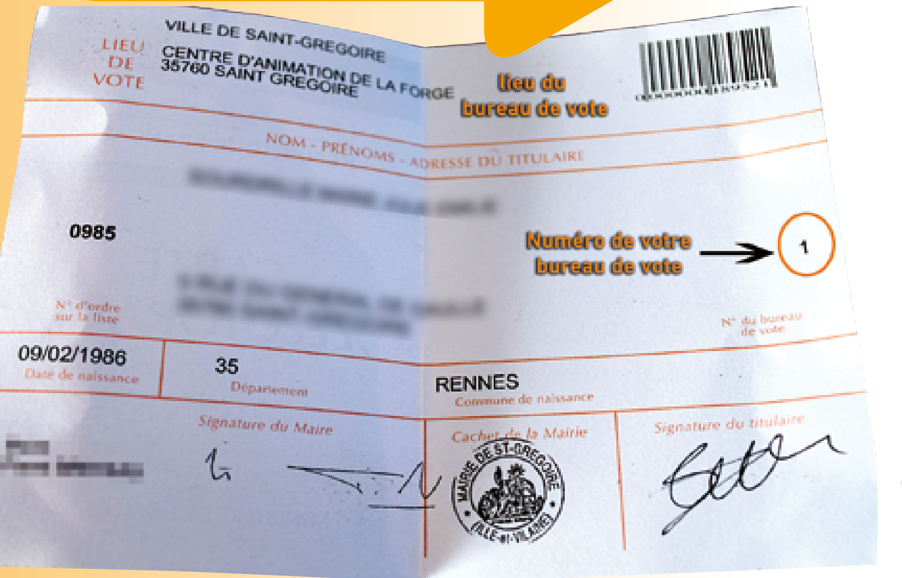
La procuration peut être établie au Tribunal d'Instance de Rennes, au commissariat de police ou à la gendarmerie la plus proche ou au Consulat ou à l'Ambassade de France si vous résidez à l'étranger. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.

Par ailleurs, il vous est désormais possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur http://service-public.fr/. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter à l'une de ces autorités.

Commune de Saint-Grégoire
Répartitions des bureaux de votes

Quel est mon bureau ?

Les électeurs inscrits sur les bureaux 1, 2, 3, 4 et 7 voteront au Centre d'Animation de la Forge, ceux inscrits aux 8 et 9 seront invités à se rendre aux Jardins de l'Ille, rue Abbé Filaux. Vous trouverez le numéro de votre bureau sur les pages intérieures de votre carte d'électeur.



LA BROSSE

Bureau 7 (Lieu de vote : Centre d'Animation de la Forge)

Bureau 3 (Lieu de vote : Centre d'Animation de la Forge)

Bureau 2 (Lieu de vote : Centre d'Animation de la Forge)

Bureau 8 (Lieu de vote : Jardins de

Comment se déroule une journée dans un bureau de vote ?

Chaque bureau de vote est composé d'au moins un président, deux assesseurs et un secrétaire. Ils peuvent être assistés par des délégués des candidats et par des scrutateurs. Des règles encadrent l'opération de vote dans toutes ses étapes : avant l'ouverture du scrutin, pendant le scrutin et après le scrutin. Le dépouillement (décompte des émargements, des enveloppes et des votes) donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal par le secrétaire. Enfin le président du bureau de vote proclame les résultats et les fait afficher dans la salle de vote.

Pour plus d'informations :
http://www.interieur.gouv.fr/ Rubrique Élections



Bureau 4
(Lieu de vote : Centre d'Animation de la Forge)

Bureau 1
(Lieu de vote : Centre d'Animation de la Forge)

Bureau 6
(Lieu de vote : Jardins de l'Ille)

Bureau 9
(Lieu de vote : Jardins de l'Ille)

Bureau 5
(Lieu de vote : Jardins de l'Ille)

Peut-on encore s'inscrire sur les listes ?

Oui, pour certaines personnes, jusqu'au 13 mars 2014. Il s'agit des électeurs remplissant les conditions suivantes au 1er janvier 2014 :

- *les personnes naturalisées*
- *les fonctionnaires mutés ou admis à faire valoir leur droit à la retraite*
- *les militaires renvoyés dans leurs foyers*
- *les jeunes qui auront 18 ans entre le 1er janvier et le 22 mars 2014 et qui n'ont pas reçu de notification d'inscription à ce jour*
- *les personnes qui établissent leur domicile à Saint-Grégoire pour un motif professionnel, ainsi que les membres de leur famille domiciliés avec elle à la date du changement de domicile.*



Les écoles vous ouvrent leurs portes et prennent vos inscriptions…

Lors des « journées portes ouvertes », vous pourrez découvrir les formations proposées par les différents établissements scolaires de Saint-Grégoire, qu'ils soient d'enseignement secondaire, technique ou agricole … ainsi que la variété des métiers auxquels ils préparent. Ces journées sont aussi l'occasion d'entrevoir un cadre de vie et de formation, des locaux pédagogiques, des exploitations et ateliers technologiques. Vous profiterez enfin de cette occasion pour rencontrer des professionnels à l'écoute de votre projet.

Collège Immaculée – Lycée Jean Paul 2

L'ensemble scolaire ouvre ses portes le samedi 8 février de 13h30 à 17h30. Visite de l'établissement, rencontres avec les professeurs, présentation des options pour le collège et des formations pour le lycée. Pour toute inscription au Collège ou au Lycée, vous pouvez téléphoner au **02 99 23 41 00.** Un rendez-vous vous sera proposé avec le chef d'établissement.

Centre de Formation des Apprentis

La CFA ouvre ses portes le samedi 22 février afin de vous faire découvrir la filière technique professionnelle et les métiers du bâtiment. Plus d'information sur **http://www.batiment-cfa-35.fr/index.html ou au 02.99.23.61.00 ou par mail à cfabtp.rennes@ccca-btp.fr**

Maison Familiale Horticole

La Maison Familiale Horticole ouvre ses portes le samedi 8 février de 9h à 13h, le samedi 22 mars de 9h à 17h et le samedi 12 avril de 9h à 13h. Visite de l'établissement, rencontres avec les formateurs, présentation des formations (4e EA, 3e EA, CAPA Productions Horticoles, CAPA Travaux Paysagers, BAC Filière Aménagements Travaux Paysagers,BAC Filière Productions Horticoles et Pépinières, Eco Concepteur, Eco Jardinier). Plus d'information sur **http://www.mfr35.fr/mfh-stgregoire ou au 02 99 68 81 11**

Ecole maternelle publique Paul Emile Victor

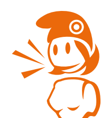
Les familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) à l'école maternelle pour la rentrée prochaine peuvent prendre contact avec Mme Fort, directrice de l'établissement au **02 99 68 86 19,** le vendredi de préférence **ou par mail à ecole.0351901b@ac-rennes.fr.** Se munir du carnet de santé et d'un certificat d'inscription (celui-ci vous sera délivré sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile) à retirer à la mairie.

Ecole privée Notre Dame

Les familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) pour la rentrée prochaine peuvent, dès à présent, prendre contact afin d'obtenir un rendez-vous au **02 99 68 97 84 ou par mail à l'adresse suivante :**

eco35.notre-dame.st-gregoire@eco.ecbretagne.org

D'autre part, les portes ouvertes doublées d'une exposition sur le thème du « Noir et Blanc » se dérouleront le vendredi 23 mai de 17h à 20h.



La parole est aux jeunes

Créé en 2013, le Conseil Consultatif des Jeunes (CCJ) est une assemblée d'adolescents âgés de 15 à 18 ans, Grégoriens ou scolarisés à Saint-Grégoire désireux de participer à la vie locale.

Le conseil se veut un lieu d'échanges, de dialogue et d'action. Il est aussi un espace d'apprentissage et a pour ambition d'instaurer une relation durable entre les jeunes et le Conseil Municipal.

Il permet d'exprimer des besoins, des attentes, des remarques sur ce qui se passe, ou pourrait se passer à Saint-Grégoire. Il permet aux ados et jeunes majeurs de :

- Favoriser leur implication dans la vie de la cité.
- Construire des projets, par et pour les jeunes
- Les associer à la définition des politiques publiques par un dialogue avec les élus et les services
- Valoriser leur image et leurs initiatives en leur permettant d'agir pour la ville.

En effet le CCJ valorise les initiatives et participe à l'émergence de projets pour la ville et pour les jeunes. Ce conseil a donc un rôle pédagogique. Il participe à former les futurs citoyens et leur permettre d'être autonomes et responsables. Par cette action la ville souhaite développer son action en faveur de la citoyenneté et de la sensibilisation des jeunes à participer à la vie de leur commune.

« Il faut donner de son temps, car nous sommes les porteurs des projets », explique Olivia.

Les réunions se déroulent un samedi par mois à raison de deux heures autour d'un animateur et d'un élu. Les sept conseillers se réunissent en groupes de travail selon un thème choisi. Ces thèmes varient entre les jobs d'été, l'organisation de concerts ou bien encore l'évolution de l'accueil informel à la Ricoquais.



Méningite et septicémie

La vaccination, un moyen efficace pour vous protéger

Les infections à méningocoque sont dues à des bactéries très fragiles et qui ne peuvent se transmettre que par des contacts prolongés et rapprochés, notamment en face à face, par les sécrétions salivaires et respiratoires. Dans certains cas, les méningocoques peuvent provoquer des infections graves, comme la méningite et la septicémie.

La vaccination est le moyen le plus efficace pour se protéger des infections à méningocoque C.

Qui doit être vacciné ?

Le vaccin contre le méningocoque C est recommandé en France depuis 2010 pour tous les enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 1 à 24 ans inclus.

Où se faire vacciner ?

Avant l'âge de 6 ans, adressez-vous au médecin de votre choix : votre médecin traitant, le pédiatre de votre enfant ou un médecin d'un centre de Protection maternelle et infantile (PMI).

Après l'âge de 6 ans, adressez-vous à votre médecin traitant ou à un centre de vaccination public. La prise en charge des infections graves à méningocoque doit être très rapide et conduire à appeler en urgence le 15 ou votre médecin traitant.

Pour en savoir plus sur les symptômes, les modes de transmission et les traitements : www.info-meningocoque.fr

On les a découvert pour leur mariage

on les retrouve en Lune de Miel

Après le succès de « Mariage » l'année passée, l'école de musique Mélod'ille, le Théâtre de la Gâterie et l'association de danse vous invitent à partager les joies et tribulations de leur nouveau spectacle : «Lune de Miel».

En 2013, ces trois associations culturelles présentaient pour la première fois un spectacle commun réunissant 3 expressions artistiques, la musique, le théâtre et la danse. Tous espéraient le succès pour renouveler l'expérience. Le pari est gagné !

Depuis plusieurs mois chacun travaille sur la suite de « Mariage » et bien entendu nous partirons en 2014 pour une « Lune de Miel ». Composition de textes et de musiques, mise en scène, choix des musiques, répétitions ont rythmé ces derniers mois. Le samedi 22 février, danses jazz, classiques et contemporaines, sketchs, musique instrumentale, chant choral entraîneront des dizaines de comédiens, danseurs et musiciens, élèves des trois associations sur la scène du Centre d'Animation de la Forge. Ils vous attendent nombreux pour les applaudir et les encourager.

Pratique : samedi 22 février – Centre d'Animation de la Forge 20h30. Entrée : 4€/ 2€ pour les moins de 12 ans. Billetterie le samedi 22 février de 13h30 à 17h30, hall de la Forge.

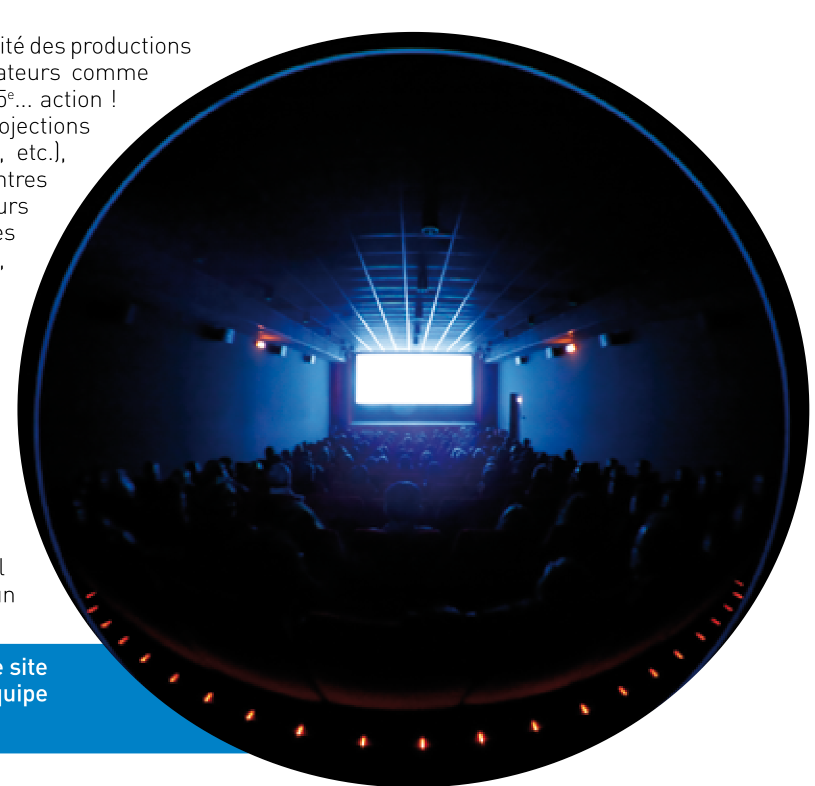


Cinéastes grégoriens, vos films à l'appel du Festival

Espace d'échanges et d'expériences, véritable tremplin et lieu d'opportunités Le festival Courts en Betton lance sa 5e édition. Ce Festival a pour but de promouvoir et d'impulser la création et la diffusion de courts-métrages et aspire à valoriser des productions locales. A Saint-Grégoire, le Pass'âge soutien régulièrement les initiatives de jeunes « cinéastes » dans la création de leur court-métrage et les invitent à participer à Courts en Betton.

Avec le désir renouvelé d'explorer la richesse et la diversité des productions régionales, le festival invite tous les passionnés, amateurs comme professionnels, à cet événement unique en Bretagne. 5e... action ! Cette nouvelle édition, se veut riche en événements : projections diverses et variées (documentaire, fiction, animation, etc.), éducation à l'image (ateliers de découverte, rencontres avec des professionnels), concours vidéo (48h à plusieurs équipes pour faire un film !), rencontres professionnelles (conférence sur le Cinéma en Bretagne, pitch-dating, etc.) auront lieu tout au long de la semaine, où public et créateurs auront l'occasion de découvrir, d'échanger et de participer. Comme chaque année, des prix récompenseront les coups de coeur du jury et du public dans une ambiance conviviale favorisée par l'animation (buvette et crêperie ambulante, mini-concerts, expositions).

A vos caméras ! L'appel à films est ouvert aux films réalisées et/ou produits en Bretagne et/ou par des bretons (résidents ou expatriés). Pour s'inscrire, il suffit de compléter la fiche d'inscription sur le site du festival (page « appel à films ») et de transmettre un fichier et un visuel du film avant le 20 mars 2014.



Pour de plus amples informations, rendez-vous sur le site du festival www.courtsenbetton.com ou contactez l'équipe sur contact@courtsenbetton.com.





2014, l'édition des records ...

Dimanche 19 janvier, le brouillard et le froid étaient au rendez-vous, mais pas seulement ...

Cette édition a apporté 370 coureurs supplémentaires : 1251 femmes et 1406 hommes. Le changement de parcours a profité aux chronos puisque chez les hommes le record est établi sous la barre des 30 minutes (29'53) et 3 minutes de moins chez les femmes même si le parcours était légèrement plus court.



Willy NDUWIMANA remporte la course, 29 minutes 53s'

La victoire revient à : Spéciose Gabokwa, en 25 minutes 42s'

Accueil périscolaire : les services travaillent avec les associations

La ville de Saint-Grégoire participe à la vie scolaire de vos enfants en leur proposant, sur le temps périscolaires, des activités et animations. La direction Education Jeunesse et Sports a pour mission de proposer une offre de qualité en terme de loisir pour tous les Grégoriens avec une mission spécifique à l'école avec l'accueil péri-scolaire.

L'accueil péri-scolaire démarre le matin, dès 7h30 avant l'entrée en classe à 8h30 et se poursuit le soir après l'école. Les enfants sont répartis dans les locaux de l'école Paul-Emile Victor et ceux du centre multifonction. L'équipe de Vie scolaire peut ainsi proposer des activités adaptées en fonction de l'âge des enfants. Etudes surveillées et animations sont proposées de façon à ce que cet accueil soit un plaisir pour l'enfant et non une contrainte.

Que ce soit le matin comme le soir, les temps périscolaires ont pour objectifs d'offrir un accueil de qualité aux enfants dès la maternelle et de proposer des découvertes culturelles, artistiques et sportives.

Sur le temps de pause méridienne la ville s'appuie sur le dynamisme des associations grégoriennes. « *Elles participent aux ateliers du midi avec l'objectif de proposer des activités ludiques, variées et permettant l'accès à la culture comme au sport. La pause méridienne qui est un moment où l'enfant à besoin d'une véritable coupure entre le matin et l'après midi* », explique Fabian Bouvier responsable de la direction Education Jeunesse et Sports.

Le Théâtre de la Gâterie, l'escrime, le badminton, le basket, le handball, ou encore le Volley, le judo et le Football travaillent en partenariat avec la ville de Saint-Grégoire, pour proposer des activités le midi. Une collaboration qui fonctionne et qui permet aux enfants d'avoir un large choix d'activités.





La petite enfance partage la Galette des Rois

Vendredi 10 janvier dernier, les petits Grégoriens de la structure multi-accueil, de la Micro crèche « Coloriage », du jardin d'enfants et des assistantes maternelles se sont laissés séduire par l'association Lire et Délire.

C'est attentifs, émerveillés et quelque peu impressionnés que les enfants se sont installés dans le jardin des saisons pour écouter l'histoire de la Poule sur un mur. Entre les sons, les chants, les objets, le spectacle adapté à ce jeune public, a fait l'unanimité auprès des enfants et des adultes. A la fin, les enfants ont pu approcher et toucher le décor et les différents objets.

Un rendez-vous devenu annuel, avec pour prétexte l'épiphanie. En effet, après le spectacle les assistantes maternelles et leurs enfants étaient invités à partager la galette des rois. « *Cela permet de créer du lien entre les acteurs « petite enfance » de la commune. Les équipes municipales échangent avec les assistantes maternelles tandis que les enfants se rencontrent et jouent, c'est un moment convivial* » explique Chrystèle Gosse, directrice de la Petite Enfance. C'est aussi l'occasion pour les équipes de Colori'âge et de la structure multi-accueil de se retrouver. Rendez-vous donc l'année prochaine ou peut-être avant pour une nouvelle rencontre.

Moins de 25 ans ? vous souhaitez partir à l'étranger ?

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous souhaitez partir à l'étranger dans le cadre de vos études ? La Mairie peut vous aider à financer votre projet et à vous mettre en contact avec des organismes compétents.

Le dispositif « Mobilité Jeunes »

Depuis 2010, la ville a mis en place le dispositif « Mobilité jeunes » destiné à accompagner les jeunes Grégoriens dans leur projet de mobilité internationale dans le cadre de leur formation. Il peut s'agir d'études, de stages, de formations, de découvertes d'entreprise, d'au moins quinze jours consécutifs. L'aide financière est accordée après examen, par la commission d'attribution, d'un dossier de candidature. Celui-ci est constitué d'un écrit détaillé du projet présentant notamment un budget prévisionnel et une proposition de restitution publique du projet à Saint-Grégoire. Le montant de l'aide est soumis au quotient familial (critères CAF), l'aide de la mairie ne pourra excéder 400 euros. Pour toute information n'hésitez pas à contacter le service Citoyenneté au 02 99 23 19 23.

D'autre part, le service jeunesse de la ville est aussi à votre disposition pour vous aider dans vos démarches. Conseils, noms d'organismes compétents, rencontres avec des jeunes qui sont déjà partis… les animateurs du Pass'âge (Maison des Jeunes) sont à votre écoute.



Manon, bénéficiaire de « Mobilité Jeunes », à Londres











Catherine Denes vous accueille
dans son cabinet de sophrologie
sur RDV au 06 81 14 81 32
au 26 place du Champ Marqué
à Saint-Grégoire
tous les jours du lundi au samedi midi.
mail : denes.catherine@orange.fr

Saint-Grégoire, le Mensuel

Insertions publicitaires

Pour passer une annonce dans *Saint-Grégoire, le Mensuel*, connaitre les tarifs et les modalités des insertions publicitaires contactez le service communication au 02 99 23 19 23 ou par mail à communication@saint-gregoire.fr

En espérant vous compter parmi nos annonceurs



Saint-Grégoire L'agenda

Samedi 8 février

Théâtre musical – Tippy Toes

→ 10h30 et 16h - Aux Jardins de l'Ille (rue abbé Filaux)

Mercredi 12 février

Mercredis contés

→ 15h30 - Médiathèque
« Le manège de la neige, tourbillon de flocons... » pour les 3 / 7 ans,
Gratuit sur inscription à la Médiathèque.

Samedi 15 et Dimanche 16 février

Spectacle musical - Accord en chœur

→ 20h30 - Samedi 15 février
→ 15h00 - Dimanche 16 février
Centre d'Animation de la Forge
Tarifs : 8€ / 5€ (- 18 ans, demandeurs d'emploi). Gratuit pour les moins de 12 ans.
Réservations conseillées à aecsg@free.fr ou au 09 60 45 47 65

Mercredi 19 février

Clap'Images

→ 15h - Espace Image et Son
Film d'animation à partir de 2 ans
Durée : 35 min
Entrée libre sur inscription

Mercredi 19 février

Théâtre d'ombre et de silhouette – Tisseur d'ombres

→ 14h30 et 16h - Centre d'Animation de la Forge
Entrée libre

Samedi 22 février

Lune de Miel

Spectacle co produit par l'école de Musique, le Théâtre de la Gâterie et l'association de danse

→ 20h30 - Centre d'Animation de la Forge
Entrée : 4€/ 2€ pour les moins de 12 ans.
Billetterie le samedi 22 février de 13h30 à 17h30, hall de la Forge.
Plus d'information page 12 de ce mensuel

Pour en savoir plus :
02 99 23 19 23
www.saint-grégoire.fr



Mercredi 19 février – Tisseur d'ombres

14h30 et 16h – Centre d'Animation de la Forge
Durée : 40 min. Tarif unique : 3€ - Jeune public à partir de 5 ans
Réservations au 02 99 23 19 23 ou à culture@saint-gregoire.fr

La compagnie a choisi d'adapter l'un des classiques de la littérature enfantine occidentale : « Les Habits Neufs de l'Empereur » d'Andersen. Ce conte fait sans doute partie de ses histoires les plus cocasses. On peut y voir une fable relevant avec pertinence et humour certains travers de la nature humaine. « Il y avait autrefois un empereur qui aimait tant les beaux habits, qu'il dépensait tout son or à sa toilette... Mais un jour, se présentèrent deux fripons qui se prétendaient tisserands et se vantaient de tisser la plus magnifique étoffe du monde... » Voici à peu près comment débute le conte original d'Andersen, mais dans notre histoire tout est bien différent car notre version se situe dans un royaume de moutons ! Il va sans dire que notre marionnettiste est le mieux placé pour vous raconter cette histoire, car il est justement tisseur d'ombres à la cour de sa majesté le Roi Mérinos. Il a tout vu... enfin, ce qu'il y avait à voir !

Samedi 8 février – Tippy Toes

Théâtre Musical cie Artamuse
10h30 et 16h – Aux Jardins de l'Ille (rue abbé Filaux)
Entrée libre sur réservations au 02 99 68 93 62
De la naissance à 4 ans



Un spectacle polysensoriel, aux senteurs douces ; une histoire de pieds qui se découvrent, se câlinent, de petits personnages d'ombres colorées; un univers sonore particulier qui mélange souffle, voix, rythmiques d'onomatopées et sonorités françaises et anglaises : instruments : carillon, psaltérion, Kool Drum (tambour métallique très doux) et, à l'issue de la représentation, une expérience tactile proposée, pour prendre le temps de prêter attention à ce que ressentent nos pieds, en liberté.



Page détachable